Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_084-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_084

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Environnement

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Extension de l'étude PIDAF aux communes de Bargème, Comps-sur-Artuby, La Bastide et La Roque-Esclapon

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Sophie DUFOUR pouvoir à Nicole FANELLI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Sandrine MARY-BOUZEREAU pouvoir à Gilbert BOUZEREAU, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sylvie FRANCIN

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Raymond GRAS, Frédéric MARCEL, Laure REIG, Sylvain SENES, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Fabien MATRAS

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard CHILINI

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_084-DE

Dans le cadre de sa compétence « mise en œuvre et suivi des opérations liées au Plan Intercommunal de Défense et d'Aménagement de la Forêt » (PIDAF), la Communauté d'Agglomération Dracénoise prévoit comme chaque année de réaliser des travaux de Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI) pouvant bénéficier d'aides du FEADER, par le biais de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

- Études PIDAF :

Ce projet a été approuvé par la commission « Espaces naturels, forêts et prévention des risques » du 16 septembre 2016.

L'opération est constituée par l'extension de l'étude PIDAF aux 4 communes qui ont intégré la Communauté au 1er janvier 2017, à savoir les communes de Bargème, Comps-sur-Arbuby, La Bastide et La Roque-Esclapon.

Opération	Communes	Nom	n° piste	Action	Quant.	Total Travaux
1	CAD	Étude PIDAF		Intégration des communes de la CCAV	1 U	12 100 €

Cette opération peut bénéficier de l'aide de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental comme suit :

- Plan de financement :

Opération	Communes	Nom	TOTAL avec MOe	FINANCEMENT (HT)			
				Etat (20%)	Région (30%)	Départeme (30%)	CAD (20%)
1	**CAD**	Étude PIDAF	12 100 €	2 420 €	3 630 €	3 630 €	2 420 €

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Espaces naturels, forêt et prévention des risques réunie le 16 septembre 2016, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- solliciter auprès de l'État, de la Région et du Département, une aide financière pour mener à bien la réalisation de ce projet, suivant le plan de financement présenté ci-dessus,
- signer l'ensemble des documents liés à cette procédure.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 10/05/2017
Qualité : Président de la CAD - Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.